



ANNEE  
2019 / 2020

# Projet pédagogique du centre d'accueil et de loisirs maternel de la plaine



# Table des matières

<b>Projet pédagogique .....</b>	<b>3</b>
Description de l'accueil collectif de mineurs	
Intentions éducatives de l'organisateur	
Les constats	
Les intentions et les objectifs du directeur et son équipe	
Les actions et activités qui répondent aux objectifs	
Les modalités d'évaluation pédagogique .....	12
<b>Projet de fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
Les horaires	
L'organisation dans l'espace	
L'organisation et l'animation de la vie quotidienne	
L'équipe d'adultes	
L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps	
Les partenaires	
La communication	
Les modalités d'évaluation du fonctionnement.....	14

# Projet pédagogique

## Description de l'accueil collectif de mineurs

Selon l'article R227-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'accueil de loisirs « accueille au moins sept mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours, consécutifs ou non, au cours d'une même année, sur le temps extrascolaire ou périscolaire, pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement ou, d'une heure minimale par journée de fonctionnement pour l'accueil de loisirs périscolaires organisé dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées.

La ville d'Illkirch-Graffenstaden est l'organisateur de cet accueil, il est implanté dans l'école maternelle de la plaine.

La capacité du centre est de 7 à 30 enfants en âge d'être scolarisés et ayant fait l'objet d'une inscription préalable auprès de la direction de l'enfance et de la vie éducative (DEVE) de la ville d'Illkirch-Graffenstaden et après l'obtention de la carte PASS'ILL. Les enfants sont âgés de 3 à 6 ans.

## Intentions éducatives de l'organisateur

Les grandes orientations fixées par la ville sont :

- la co-éducation.
- L'éducation à la citoyenneté.
- Le développement durable.
- Le volet santé, alimentation, sport, rythme de l'enfant.
- L'accès à tous à la culture.

## Les constats

La plupart des enfants qui fréquentent le périscolaire ont des parents qui ont une activité professionnelle. De ce fait les enfants fréquentent, accueil du matin, restauration et périscolaire du soir et peuvent ainsi avoir des journées

débutant à 7h40 jusqu'à 18h15. Ces journées longues sont génératrices de fatigue, d'agitation, et des difficultés d'attention.

### **Les intentions et les objectifs du directeur et son équipe**

Les objectifs généraux du CALM seront :

- le rythme de l'enfant « Ensemble d'actions adaptées aux besoins et au développement de l'enfant pour favoriser son bien-être. ».
  - la citoyenneté « Ensemble de règles qui découlent de valeurs communes et qui sont garantes des droits et devoirs du citoyen.
  - le développement durable « Ensemble d'actions volontaires qui sensibilisent le citoyen à adopter un comportement responsable, dans le but de préserver l'environnement. »
- sans pour autant que des autres orientations du projet éducatifs soient occultés.

### **Les actions et activités qui répondent aux objectifs**

Les objectifs opérationnels abordant :

#### ***Le rythme de l'enfant porteront sur :***

Reconnaitre le besoin de temps :

Permettre à l'enfant de prendre le temps dont il a besoin dans le fonctionnement du périscolaire.

Prendre le temps de comprendre, d'expliquer, et de réfléchir :

Mise en place de temps de forum.

L'enfant acteur de ses loisirs :

L'enfant a le libre choix des activités qu'il a envie de faire pendant le temps du CALM, les animateurs sont à sa disposition pour lui permettre de réaliser ce qu'il souhaite. Si l'enfant ne veut pas participer à des activités, il peut jouer.

### La bienveillance :

L'enfant trouvera une ambiance harmonieuse, accueillante. L'équipe sera compréhensive, ouverte aux émotions des enfants, aimable, gentille et serviable.

### **la citoyenneté porterons sur :**

#### L'enfant et la vie en collectivité :

Aider l'enfant à se respecter : en le laissant s'exprimer librement, en l'écoutant, en lui laissant le libre choix.

Respecter les autres : en écoutant les autres, en respectant les règles de vie, comprendre le pourquoi des règles, qu'il soit capable de s'intégrer dans le groupe et d'établir une relation de confiance avec les autres.

Son environnement : le respect du matériel mis à disposition, des locaux.

#### Veiller au respect d'autrui :

En garantissant que le CALM soit un lieu agréable à vivre, rassurant où la parole reste bienveillante.

### **Le développement durable porterons sur :**

#### Sensibilisation a un comportement eco-citoyen :

Mise en place du tri, sensibilisation au recyclage, la gestion de ses propres déchets.

### **Les modalités d'évaluation pédagogique**

Tableau d'évaluation en annexe 1

# Projet de fonctionnement

## Les horaires

Il fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi en dehors des vacances scolaires. Les horaires des activités périscolaires sont :

Accueil du matin : 7h40 – 8h20.  
Accueil du soir : 16h à 18h15.

## L'organisation dans l'espace

Le CALM est implanté dans l'école maternelle de la plaine – rue de la Saône à Illkirch-Graffenstaden, il y dispose de la salle de jeux pour l'ensemble de ses activités intérieures, de son propre matériel, d'une petite table et de chaises pour le goûter et les activités manuelles, de coins jeux. Il peut disposer des deux salles de classe pour des activités en petit groupe. Mais également de la cour de l'école quand le temps le permet.

## L'organisation et l'animation de la vie quotidienne

Pour aider l'enfant à devenir autonome et le responsabiliser, il lui sera demandé de participer à la mise en place et au rangement des activités choisies. La mise en place de meuble à bacs pour lui permettre de choisir ses jeux librement. On lui fera confiance dans certain de ses déplacements dans la structure après autorisation d'un adulte.

Pour le bien être de l'enfant les animateurs doivent être la garantie du bien-être de l'enfant en veillant à sa sécurité morale, affective, et physique. Pour cela ils seront à l'écoute des enfants, disponibles face à leurs demandes et au bon déroulement des activités du CALM.

Pour que l'enfant soit acteur de ses loisirs, l'équipe d'animation lui demandera ce qu'il voudrait faire et mettra les moyens nécessaires à sa disposition. Une palette d'activités est proposée aux enfants (jeux, activités manuelles, activité libre.....) elles sont adaptées puis mises en place.

Pour aider l'enfant à accepter la vie en collectivité les règles de vie élaborées pendant le temps périscolaire resteront dans l'esprit du temps scolaire afin de conserver une homogénéité et une unité dans la vie de groupe.

### **Plan d'une journée type.**

Accueil du matin ( 7h40-8h20 ) :

Ouverture des locaux et mise en place matérielle.

Accueil des enfants au fur et à mesure de leur arrivé et badgeage pass'ill pour l'accueil de la journée.

Activité calme en autonomie.

Rangement des activités et du mobilier pour libérer la salle d'évolution.

Passage aux toilettes

Accompagnement des enfants dans la salle de classe.

Accueil du soir ( 16h-18h15 ) :

Prise en charge des enfants inscrits au périscolaire du soir dans la classe.

Appel, passage aux toilettes, lavage des mains.

Goûter fourni par les parents (environ 20 minutes selon le rythme des enfants).

Habillage.

Recréation selon la météo (environ 20 minutes).

Puis activités : Regroupement, Lecture d'histoires dans le thème du moment de préférence. Proposition des activités : coins permanents, activités proposées par les animatrices, activités libres.

Activités jusqu'à 18 H.

Rangement.

Activité dessin libre jusqu'à l'arrivée des parents.

Passage aux toilettes.

Habillage.

Les parents badgent sur la borne pass'ill lors de leur départ.

Fermeture du CALM à 18H15

## **Règles de vie.**

### **□ Violence**

Toute violence physique ou verbale sera prohibée.

### **□ Le déplacement**

Le déplacement en autonomie fera l'objet d'une demande préalable des enfants auprès des animateurs.

### **□ Utilisation de la salle de jeux.**

L'enfant est libre d'utiliser tout l'espace. Mais il n'a pas accès à la bibliothèque scolaire.

### **□ Utilisation de la cour.**

Dans le jardin, l'ensemble de l'espace extérieur est accessible aux enfants dans la mesure où ceux-ci restent sous la surveillance d'un animateur. Il sera demandé aux enfants de respecter l'environnement ( ex : il n'est pas permis de cueillir les fleurs et les branchages), et les aménagements extérieurs, de faire un usage normal des aménagements extérieurs ( ex : on ne peut grimper sur les toits des maisonnettes)

### **□ Le goûter.**

Durant le temps réservé au goûter de l'après-midi, il sera accepté que les enfants ayant terminé puissent faire une activité calme (lecture, coloriage), pendant que les enfants qui auraient besoin de beaucoup de temps pour goûter puissent tranquillement terminer.

### **□ Les véhicules sans moteurs.**

Durant l'utilisation de, vélos, trottinettes, ...Il sera demandé aux enfants de rapporter leur véhicule aux abords du garage pour tout changement et au moment de leur départ. Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans la cour du périscolaire.

### **□ Activités.**

Il sera demandé aux enfants de participer à la mise en place et au rangement de celles-ci.

L'accès aux activités du CALM est exclusivement réservé aux enfants qui y sont inscrits.

□ Sorties.

Ponctuellement, dans le cadre des projets d'animations des sorties pourront être organisés en commun. Le déplacement des enfants se fera à pied, ou en tram dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports.

**L'équipe d'adultes**

L'équipe d'animation est composée de :

- Une directrice diplômée BAFA (ATSEM).
- Une animatrice BAFA (ATSEM).
- Une apprentie CAP petite enfance.
- Une animatrice BAFA au-delà de 20 enfants

De ce fait, les animations sont en harmonie avec le quotidien de l'enfant

En cas d'absence, la mairie fournit un(e) remplaçant(e).

Pour permettre une très bonne qualité d'accueil, l'équipe d'animation est renforcée par une personne référant du service d'animation Périscolaire de la mairie et notamment si le nombre d'enfant augmente.

Le rôle de l'équipe doit permettre les relations :

Enfants/enfants : en les laissant jouer et discuter entre eux librement.

Enfants/école : l'ATSEM-animatrice transmet les informations des institutrices aux parents et vice-versa. Instaurer une relation de confiance avec les parents.

L'équipe : créant une bonne entente, une cohésion et une collaboration au sein de l'équipe.

**L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps**

Les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps sont intégrés au périscolaire sous couvert de l'établissement d'un Protocole d'accueil Individualisé (PAI) établi en concertation avec le médecin scolaire, les parents, la municipalité, les enseignants, le périscolaire, et la restauration.

**Les partenaires**

Le centre d'accueil et de loisirs maternels (CALM) doit s'intégrer à la vie de l'école par la volonté de tous les partenaires :

La municipalité, les parents d'élèves, les animateurs, les enseignants.

Les accueils périscolaires fonctionnent dans le respect du règlement associé à la carte PASS'ILL.

### **La communication**

Pour permettre de bonnes relations enfants et parents et école, les animateurs sont à l'écoute des différents interlocuteurs afin de transmettre des informations dans le vécu de l'enfant aux intéressés. Les informations d'ordre général seront transmises verbalement et pourront également faire l'objet d'informations écrites. Pour les questionnements sur les activités du temps scolaire les parents seront invités à prendre directement contact avec les enseignants.

### **Les modalités d'évaluation du fonctionnement**

Tableau d'évaluation en annexe 2

## Annexe 1

### EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

CLPS/ CALM : .....PLAINE.....

Responsable: .....

#### MISE EN FORME

	Intitulés	++	+/-	-	Observations
	Le projet est en accord avec le projet éducatif de la ville.				
	L'enfant est au centre du projet.				
	Les objectifs sont clairement identifiables à la lecture du projet.				
	Le projet pédagogique a été rédigé en équipe.				
	Le projet a été modifié en cours d'année.				
	Les critères d'évaluation sont pertinents.				
	Le projet respecte les règles de rédaction et de mise en forme.				
	Le Projet d'École a été consulté et pris en compte.				

## LES OBJECTIFS

	Intitulés	++	+ / -	-	Observations
	Les objectifs répondent aux orientations du Projet Educatif.				
	2 thèmes du Projet Educatif ont été particulièrement approfondis.				
	Chaque enfant a pu évoluer à son rythme.				
	L'équipe a fourni un lieu et un encadrement garantissant la sécurité physique et morale des enfants.				
	L'équipe a su établir une relation de confiance (entre ses membres, avec les enfants, les familles et le personnel enseignant)				
	L'organisation du temps de repas respecte le rythme des enfants.				

## Annexe 2

### EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

CLPS/ CALM : .....PLAINE.....

Responsable: .....

#### LE FONCTIONNEMENT

	Intitulés	++	+/-	-	Observations
EQUIPES	Les rôles et les missions de chacun sont définis et compris.				
	L'équipe a repéré et répondu aux besoins de chaque enfant.				
	L'équipe propose autant que possible un cadre imaginaire pour chaque activité				
	L'équipe a contribué à l'éveil physique des enfants.				
ENFANTS	Les propositions émanant des enfants ont été satisfaites.				
	Les enfants ont pu s'exprimer librement, proposer, faire des choix.				

ENFANTS	Aucun enfant n'est mis à l'écart, chacun participe à sa façon				
	L'apprentissage par l'expérimentation est pratiqué au maximum.				
	Les enfants ont pu se dépasser grâce à des prises de risques mesurées.				
	Les jeux et les sports collectifs ont permis aux enfants de comprendre les contraintes et leur intérêt.				
	Du matériel est constamment mis à disposition des enfants				
Vie en collectivité	Les règles de fonctionnement du périscolaire sont énoncées				
	Le plan de la journée type figure dans le projet				
	Les infrastructures environnantes ont été mises à profit.				
	Les règles de vie en collectivité sont comprises et respectées par les enfants.				
	Les moyens mis en œuvre sont clairement identifiés				
	Chaque activité prévue par le planning rentre dans le cadre du projet pédagogique.				

